

Pass Nautique

Ce test de natation, défini par les Articles A322-3-1 à A322-3-5 du code du sport, a une validité permanente, nous vous recommandons de le garder précieusement et de faire des photocopies. Il est obligatoire pour la pratique des activités suivantes : voile, windsurf, catamaran, trimaran, croisière, optimist, wakeboard, ski nautique, kitesurf, raft, canoë-kayak, eaux vives, surf canyoning). La réussite du test sans brassière est obligatoire pour les activités suivantes: surf de vagues, canyoning, kitesurf, voile croisière, canoë-kayak.

Je soussigné(e), titulaire d'une qualification permettant, conformément aux dispositions du code du sport en vigueur, l'encadrement contre rémunération d'une des activités suivantes: la natation, le canoë-kayak, la voile, le canyoning, le surf de vagues.

Titulaire du diplôme n°..... et de la carte pro n°.....

Précisez le diplôme correspondant :

- BNSSA
 MNS / BEESAN / BPJEPS AAN
 BEES / BPJEPS Canoë-Kayak BEES / BPJEPS Voile BEES / BPJEPS Surf
 Autre :

Certifie que:

Prénom : *Nom* : *Date de naissance* :

a réalisé avec succès les 5 épreuves suivantes:

- 1) effectuer un saut dans l'eau;
- 2) réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes;
- 3) réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes;
- 4) nager sur le ventre pendant vingt mètres;
- 5) franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.

Ces épreuves ont été effectuées :

- avec brassière
 sans brassière
 en piscine
 sur le lieu d'activité

Fait le à

Signature: